



		Poste repas d'élèves pré-inscrits									
		2021-2021	2022-2021	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017		
<b>Coût global du service cantine :</b>	<b>39 630,29 €</b>	38 527,37 €	25 023,85 €	44 200,43 €	10 663,59 €	19 079,30 €	4 621,96 €	763,69 €	1 268,10 €		
nombre repas TN + TM + TA	17 475	17950	16119	15807	14941	10689	15783	17228	17380		
dont PAJ	833	425	329								
<b>Coût d'un repas</b>											
125 032,29/17 475	<b>7,15 €</b>	7,14	6,45 €	7,50 €	5,37 €	6,45 €	4,64 €	4,35 €	4,29 €		
<b>Part à la charge de la commune</b>											
39 530,29/17 475	<b>2,26211 €</b>	2,14	2,87 €	2,79626 €	0,71371 €	1,78495 €	0,29284 €	0,04433 €	0,07296 €		
<b>TARIFS</b>		2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	
Prix Tarif Normal		5,00 €	4,95 €	4,85 €	4,75 €	4,70 €	4,64 €	4,35 €	4,30 €	4,20 €	
tarif panier repas déb. 03.12.2018		1,20 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €				
Tarif Adulte		8,50 €	8,00 €	7,50 €	6,80 €	6,80 €	6,70 €	6,60 €	6,50 €	6,00 €	
majoration 1 € 50											
<b>Propositions pour année 2025-2026</b>	<b>5,05 €</b>										

Elle rappelle les tarifs des années précédentes à savoir

- Tarif normal 5,00 €
- Panier repas 1,20 €
- Repas majoré 1,50 €
- Tarif adulte 8,50 €

Elle propose le tarif de 5,05 € pour repas normal.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés, décide de fixer les tarifs comme suit :

- ✓ 5 € 10 pour un enfant en inscription normale
- ✓ 1 € 50 de majoration pour repas non commandé dans les délais soit 6 € 60
- ✓ 8 € 60 pour un adulte en inscription normale
- ✓ 1 € 50 de majoration pour repas non commandé dans les délais soit 10 € 10
- ✓ Fixe à 1 € 30 le prix d'un enfant déjeunant avec un panier repas (allergies alimentaires)

### **PROVISIONS de CHAUFFAGE APPARTEMENTS COMMUNAUX : hiver 2025-2026**

(DEL280725-30)

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité de chauffage est versée pendant 10 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin de chaque année, par les différents locataires des appartements communaux et par le restaurant « La Cour de Récré ». L'arrêt des comptes et consommations se fait au 30 juin, et suivant les acomptes versés, une régularisation en plus ou en moins est faite en juillet et/ou août, suivant une clé de répartition définie. Pour information le chauffage a été arrêté le 31 mai.

Sont concernés :

- pour le bâtiment de l'école primaire : 1 appartement chauffage au gaz
- bâtiment mairie : 2 appartements au-dessus de la mairie, et 1 logement en face et le restaurant « la Cour de Récré »

Il y a lieu de fixer les indemnités pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026

BATIMENT MAIRIE	TOTAL DÛ 2024/2025	PROVISION 2024-2025 VERSÉE	PROPOSITION 2025-2026	MENSUEL
Appartement Sud	2 093,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	180,00 €
Appartement Nord	1 656,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	150,00 €
Appartement face mairie	1 587,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	150,00 €
La COUR de RECRE TTC	2 745,75 €	2 400,00 €	2 520,00 €	252,00 €
H.T.	2 288,13 €	2 000,00 €	2 100,00 €	210,00 €

BATIMENT PRIMAIRE	TOTAL DÛ 2024/2025	PROVISION 2024-2025 VERSÉE	PROPOSITION 2025-2026	MENSUEL
Appartement au dessus école	1 067,11 €	1 300,00 €	1 100,00 €	110,00 €

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, approuve les propositions faites pour l'année 2025-2026.

Pour information l'appartement du Farget devrait se libérer.

**CONSTRUCTION / EXTENSION CUISINE / RESTAURANT SCOLAIRE : autorisation de dépôt de permis de construire (DEL280725-31)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une cantine avec restaurant scolaire dans la partie située en rez de jardin du bâtiment périscolaire « salle Grenadine ».

Elle donne connaissance du projet de permis de construire élaboré par le cabinet d'architecture AKArchi.

Il y a lieu d'autoriser madame le maire à déposer le permis de construire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par décision adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise madame le maire à déposer le dossier de demande de permis de construire.
- autorise madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire et à son règlement.

Pour information, l'intervention du géotechnicien pour l'étude des sols est programmée début août.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE d'AMÉNAGEMENT FONCIER : élection de 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 suppléants (DEL280725-32)**

Madame le maire rappelle que par délibération du 14 octobre 2019, le conseil municipal de Saint Martin du Mont et par délibération du 5 décembre 2019, le conseil municipal de Tossiat ont sollicité auprès du Conseil Départemental, l'Aménagement Foncier Forestier d'une partie des communes. Une commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) doit être constituée par le Conseil Départemental. Ainsi, par délibération en date du 23 septembre 2024 le conseil municipal a procédé à l'élection de 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis et d'un suppléant pour la constitution de la Commission.

Le Conseil Départemental par courrier en date du 12 juin 2025, demande que le conseil municipal élise deux propriétaires forestiers titulaires ainsi que deux suppléants.

Madame le maire invite le conseil municipal à procéder à cette élection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré procède au vote, sont élus :

- en tant que propriétaires forestiers titulaires :
  - o Bernard BOUVET
  - o Bernard VOLLET
- en tant que propriétaires forestiers suppléants :
  - o Eric VIEUDRIN
  - o Lionel DUPRAT

**TRAVAUX DIVERS**

En l'absence de Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux, Brigitte DONGUY informe le conseil municipal des différents travaux en cours :

- travaux du Syndicat des eaux Ain Veyle Revermont

Hameau de Salles : les travaux sont terminés. Le dos d'âne à la sortie de Salles en venant de Tossiat commence à être dangereux.

Hameau de Soblay : les travaux ont commencé, durée prévue de 5 mois Un courrier aux habitants a été déposé dans les boîtes aux lettres. L'entreprise PETTINI réalise les travaux. A voir l'organisation de la collecte des ordures ménagères.

- chemin des Fontaines

Un agent technique et Georges FLAMIN se sont rendus sur place afin de voir le passage de l'eau. Les travaux ont été réalisés. Il faudra être vigilant sur le curage des fossés.

- travaux suite aux dégâts provoqués par l'orage à Gravelles

L'entreprise FALAISE TP a effectué la réparation de la partie endommagée

- fin du programme de voirie 2024

Le bicouche du trottoir de Salles restant du programme de voirie 2024 a été réalisé.

- problème des eaux pluviales au Colombier

Il y a lieu de déboucher le tuyau qui passe sous la route, voir pour reprofiler le vieux chemin et curer le fossé pour canaliser l'eau.

Christian FONTAINE informe des travaux à venir :

- à Gravelles :

Renforcement de la ligne électrique, par Enedis, chemin de la Tour, 2 poteaux à changer, réalisation début septembre.

- affaire GIBOZ :

Début des travaux prévus à compter du 15 octobre, suite à l'injonction de la Cour Administrative d'Appel.

- Relamping du réseau d'éclairage public

Intervention prévue de débiter la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre 2025

- programme de voirie :

Suite à la consultation des réponses des entreprises, trois entreprises ont répondu, des compléments d'information seront demandés à la société SOCAFL.

## URBANISME

Bertrand DELORME, conseiller municipal délégué à l'urbanisme donne connaissance des différents dossiers d'urbanisme du 17/06/2025 au 23/07/2025

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
<b>Déclaration préalable</b>						
DP	BETHEL ENERGIE pour GUILLEMIN Jacques	1070 Route du Pied de la Côte	installation panneaux photovoltaïques	01/07/2025	accord	
DP	RAYNAUD Thomas	325 Chemin des Gonettes	piscine + portail + fermeture terrasse couverte	15/07/2025	accord	
DP	BARRIOZ Félicien	10 impasse des Quatre	mise en place d'une clôture en panneaux rigides	15/07/2025	accord	
DP	BETHEL ENERGIE pour GAGNARD Michel	65 Chemin du Mont	installation panneaux photovoltaïques	19/07/2025	accord	
DP	CHICHOUX Aymeric	60 passage des Marronniers	changement couverture et zinguerie			en cours d'instruction
DP	EDF Solutions Solaires pour FLOQUET	90 Chemin du Gros Chêne	installation panneaux photovoltaïques	22/07/2025	accord	
DP	CAP SOLEIL CSE pour CRESTEAZA	340 Chemin de Confranchette le Haut	installation panneaux photovoltaïques			en cours d'instruction
<b>Permis de Construire (PC)</b>						
PC modif	FLAMAND Fabien	105 B Chemin de Varambon	création d'un auvent	21/07/2025	accord	
PC	CHICHOUX Camille et Lucas	Chemin du Bois Vollet	construction d'une maison individuelle			en cours d'instruction
PC	SCI EUROPEENNE	415 Chemin de l'Eperon	extension du bâtiment industriel			en cours d'instruction
PD	MONNERET Yves	245 Route de Gravelles	démolition d'une extension			en cours d'instruction

Il présente le projet de permis de construire d'une maison construite à l'aide de containers maritimes. Bien qu'originale, cette construction ne semble pas en désaccord avec le PLU, une demande de pièces complémentaires a été cependant effectuée par le pôle instructeur.

## COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Club du Revermont

Christian FONTAINE informe le conseil, comme évoqué à leur précédente réunion, de la démission des coprésidents et du trésorier lors de la prochaine assemblée générale. Lors de cette réunion la préparation du repas du 18 septembre a été évoquée.

- Visite de sécurité de la salle des fêtes

Une visite est programmée le mercredi après-midi 30 juillet.

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal de différents points :

- Inauguration de l'extension du Centre de Loisirs qui pourra accueillir 75 enfants. Autorisation donnée par la PMI.

- La 8<sup>ème</sup> classe a été installée
- Le marquage au sol a été réalisé par les agents communaux au Village et à Confranchette le Bas
- Réalisation du bornage, le 15 juillet, des parcelles situées vers l'autoroute et vendues à Bruno

JAYR, il a été constaté sur le terrain le déplacement du chemin.

- Un constat d'huissier sera diligenté à la Chapelle suite à l'installation d'un nouveau mobile-home.

## QUESTIONS DIVERSES

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande d'acquisition par un riverain, d'une partie du chemin du Lavoir à Salles. Un rendez-vous sur place a eu lieu. Cette demande suscite des interrogations par les riverains.

Suite à la construction d'un mur à l'angle du chemin de la Mine et de la route de Soblay, les usagers du chemin de la Mine invoque un problème de sécurité et de visibilité pour accéder à la route de Soblay. A l'heure actuelle il s'agit d'une priorité à droite, il est évoqué l'idée de remplacer la priorité à droite par un céder le passage et autoriser les riverains à installer un miroir pour améliorer la visibilité, ce miroir sera à la charge des riverains.

Françoise LEGOUGE, fait part :

- qu'il n'y a plus de sacs dans la Toutounet située vers l'Eglise
- du problème de projection de cailloux sur la porte d'un riverain lors de l'intervention à la débroussailleuse dans la rue.

Pascal VIEUDRIN, fait part :

- que la campagne de lutte contre les frelons asiatiques a permis de capturer 137 reines fondatrices, c'est un résultat mitigé qui est peut-être à mettre à l'actif d'un produit peu efficace. De nombreux frelons sont signalés à proximité des ruches, et plusieurs nids secondaires ont déjà été signalés.

- du problème de fuite d'eau sur la source de la Chapelle, une visite sur place a été faite. Il est nécessaire de réparer la fuite sur le chemin menant à l'étang de monsieur MORANDAT. A voir la programmation de réparation de cette fuite début septembre.

Fabrice MAITRE signale que depuis le dernier conseil municipal, les habitants de Gravelles ont eu à subir 4 coupures Internet de plusieurs jours et que 2 poteaux téléphoniques sont tombés. Le réseau est dans un état catastrophique et cela pénalise lourdement les habitants de Gravelles.

Il signale aussi la présence de rats. Madame le maire informe que les travaux de dératisation incombent aux habitants. Il est possible que la nourriture des poules, librement accessible, soit la cause de cette prolifération, à voir, également, si cela ne serait pas dû à l'installation de composteurs.

La séance est levée à 22 H 42.

**Le secrétaire de séance  
Fabrice MAITRE**



**Le Maire  
Brigitte DONGUY**

P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 3 septembre 2025  
Affiché le : - 5 SEP. 2025

